

ASSISTANCE

Avec votre programme
de prévention **HCR Bien-Être**
des services inclus et sans frais
pour vous et vos ayants-droits :
hospitalisation, téléconsultation,
maladies graves...

Exclusivement proposé par



DEUXIÈME AVIS MÉDICAL

L'accès facilité et rapide à un médecin, expert de votre pathologie, avant une décision médicale importante.

■ LE SERVICE DE DEUXIÈME AVIS MÉDICAL

Pour les patients confrontés à une décision médicale importante (recours à une opération ou à un traitement lourd), la mise en relation avec un médecin expert de leur pathologie pour un avis personnalisé en toute simplicité.

■ LES AVANTAGES DE CE SERVICE

- Un service personnalisé à partir des informations communiquées par vos soins, sans besoin de se déplacer.
- L'accès à plus de 170 médecins experts de sa pathologie.
- Le respect du secret médical, de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles.



*Le service est disponible
pour l'assuré et ses ayants droit ¹.*

■ Un deuxième avis médical obtenu en moins de 7 jours ² disponible sur le portail web [Med&Vous](#) sous forme de compte-rendu écrit et signé de l'expert.

■ Un service en ligne accessible via le portail web [Med&Vous](#).

1. Un service opéré par [Deuxiemeavis.fr](#) sous sa propre responsabilité. Pour toute fourniture du service à un mineur, l'accès au service est nécessairement mis en œuvre par son représentant légal sous sa responsabilité exclusive.

2. Jours calendaires (hors mois d'août et fêtes de fin d'année) sous réserve que le patient ait choisi l'expert affecté par la plateforme [Deuxiemeavis.fr](#).

1

S'il s'agit de ma 1^{ère} utilisation, je crée mon compte en appelant la téléconsultation médicale Med&Vous au 01 41 85 89 93.

2

Mon compte créé, j'accède au portail **Med&Vous**. Je clique sur « Deuxième avis médical » et je m'inscris sur le portail dédié³.

3

J'indique ma pathologie et je choisis mon médecin parmi les médecins experts référencés.

4

Je complète un questionnaire personnalisé et je télécharge mon dossier médical : radios, premiers diagnostics etc. permettant au médecin expert d'analyser ma situation.

5

J'obtiens l'avis du médecin expert sous forme de compte-rendu signé sous 7 jours².

6

Si je le souhaite, je partage mon compte-rendu à l'équipe médicale en charge de mon suivi.

2. Jours calendaires (hors mois d'août et fêtes de fin d'année) sous réserve que le patient ait choisi l'expert affecté par la plateforme Deuxiemeavis.fr.

3. Pour avoir recours au second avis médical l'assuré doit préalablement créer un compte personnel auprès du prestataire du service et avoir accepté les Conditions Générales de Services disponibles sur <https://www.deuxiemeavis.fr>.

Si besoin, pour un accompagnement dans toutes les étapes de votre parcours (récupérer un dossier médical, remplir une demande, télécharger des examens...), contactez le **01 81 80 00 48**



BIEN-ÊTRE
HCR

LE SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE MED&VOUS

Des professionnels de santé disponibles par téléphone ou vidéo, en moins de 30 minutes ou sur rendez-vous, sans aucun frais à avancer.

■ LA TÉLÉCONSULTATION

- Une consultation médicale à distance par téléphone au **01 41 85 89 93** ou par vidéo sur le portail web [Med&Vous](#).
- Un médecin généraliste accessible 24h/24 et 7J/7 en moins de 30 min ou sur rdv.
- Un dermatologue, un psychologue, une sage-femme, un sexologue, un infirmier conseil¹ disponibles sur rdv.

BON À SAVOIR

- En cas d'urgence, appelez le 112 ou le 15.
- Pour le renouvellement d'un traitement chronique, la délivrance d'un certificat médical ou d'un arrêt de travail, veuillez contacter votre médecin traitant.



Un service pour vous et vos ayants droits, dans le cadre de votre complémentaire santé accessible à vos enfants à partir de 1 an².

■ LES AVANTAGES CLÉS

- En plus du médecin généraliste, une consultation médicale à distance avec un dermatologue ou avec des para-spécialistes.
- De nombreuses fonctionnalités sur le portail web [Med&Vous](#) : prise de rdv en ligne, consultation par vidéo, téléchargement d'ordonnance...
- Un accès possible depuis la France ou l'étranger.
- Un service inclus dans votre contrat complémentaire HCR Bien-Être, sans aucun frais à avancer.

Deux canaux
s'offrent à vous
pour accéder au service
de téléconsultation
med&vous



LE TÉLÉPHONE

- 1 J'appelle le **01 41 85 89 93**.
- 2 Je suis informé(e) de la confidentialité de mes données personnelles et j'accepte les modalités d'usage du service.
- 3 J'explique ma situation et la raison de mon appel à un infirmier ou à un chargé d'assistance³.

LE PORTAIL WEB

- 1 S'il s'agit de ma 1^{ère} utilisation, je crée mon compte en appelant la téléconsultation médicale Med&Vous au **01 41 85 89 93**. Mon compte créé, j'accède au portail [Med&Vous](#) directement.
- 2 Je suis informé(e) de la confidentialité de mes données personnelles et j'accepte les modalités d'usage du service.
- 3 Après avoir choisi mon professionnel de santé, je sélectionne mon créneau et canal de rappel (téléphone ou vidéo).

APRÈS RÉALISATION DES PREMIÈRES ÉTAPES PAR TÉLÉPHONE OU SUR LE PORTAIL WEB

- 4 Pour le médecin généraliste : je suis rappelé(e) sous 30 minutes ou à l'heure qui me convient. Pour les autres professionnels de santé : je prends rendez-vous et je suis rappelé(e) à l'heure choisie.
- 5 Je bénéficie d'une consultation à distance. Le professionnel de santé peut :
 - me prescrire une ordonnance⁴ téléchargeable sur mon espace personnel sécurisé ;
 - m'orienter dans mon parcours de soin ;
 - transmettre, à ma demande, un compte-rendu à mon médecin traitant.
- 6 Je donne mon avis sur le service de téléconsultation médicale.

1. Infirmier conseil en nutrition, activité physique, sédentarité, gestion du stress, sommeil et addictions.

2. Pour toute fourniture du service à un mineur de plus d'un an, l'accès au service est nécessairement mis en œuvre par son représentant légal sous sa responsabilité exclusive.

3. Infirmier de 8h à 20h hors jours fériés. Chargé d'assistance en dehors des horaires des infirmiers.

4. La délivrance d'une ordonnance n'est pas systématique. Les médecins évaluent pour chaque patient la possibilité ou non de délivrer une ordonnance.



VOTRE OFFRE ASSISTANCE SANTÉ

Grâce à votre contrat santé souscrit via votre entreprise, vous avez accès en cas de coup dur à l'offre assistance santé et à son panel de services complets.

■ DÈS LA SOUSCRIPTION

Soutien psychologique ; informations médicales ; conseil social...

■ EN CAS D'HOSPITALISATION OU D'IMMOBILISATION

Aide-ménagère ; assistance aux devoirs ; livraison de médicaments, repas, courses¹...

■ EN CAS D'HOSPITALISATION POUR PATHOLOGIES LOURDES

Une enveloppe de services d'une valeur de 400 € / an disponible selon les besoins ; un bilan habitat ; un suivi de reprise d'activité².

■ EN CAS D'HOSPITALISATION EN MATERNITÉ

Acquisition des gestes liés à la maternité (1^{er} enfant) ; retour au domicile ; aide-ménagère.

■ EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT SURVENU LORS D'UN DÉPLACEMENT

Rapatriement médical ; avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger.

■ POUR MIEUX VIVRE AU TRAVAIL ET AMÉLIORER SA CONDITION PHYSIQUE

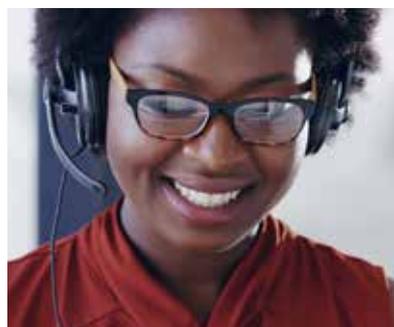
Bilan prévention TMS³ ; gestion du sommeil et prévention du stress au travail ; Programmes motivationnels sur différentes thématiques⁴...

■ EN CAS DE CRISE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Accompagnement par un psychologue du travail dans des situations de conflit avec un collègue ou supérieur hiérarchique, surcharge de travail, difficulté à concilier vie professionnelle/vie personnelle.

■ SI VOUS ÊTES AIDANT

Formation aux gestes aidants ; diagnostic du domicile de l'aidé ; veille sur l'aidé ; aide ménagère ; portage de repas, de médicaments, livraison de courses, coiffure à domicile⁵...



**ACCÉDEZ
À VOS SERVICES
D'ASSISTANCE
SANTÉ**

en appelant le
01 41 85 89 91
(prix d'un appel local)

1. Coût des médicaments, repas, courses à la charge de l'assuré. - 2. Pour un arrêt de travail de plus de 3 mois - 3. Troubles Musculo-Squelettiques. - 4. sur les thématiques de la nutrition, réduction du risque TMS, sommeil et stress, reprise d'une activité physique. Ces prestations peuvent être sollicitées en cas de situation génératrice de stress de l'assuré au travail, identifiée au travers de la prestation "bilan prévention des TMS". - 5. En cas de décès, d'hospitalisation de plus de 5 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours de l'aidant. Coût des médicaments, repas, courses et prestation de coiffure à la charge de l'assuré.

De plus, vous avez désormais accès à un programme d'accompagnement personnalisé sur votre portail [Med&Vous](#).

Vous y retrouverez des informations et conseils pour bien préparer votre hospitalisation, ainsi que votre retour à domicile, le tout grâce à un parcours en ligne 100 % digital.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Malakoff Humanis Prévoyance (Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale) - 21 rue Laffitte - 75009 Paris - N° siren 775 691 181 - KLESIA Prévoyance (Institution de prévoyance de KLESIA régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale) - 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris - Audiens Prévoyance (Institution de prévoyance du groupe Audiens régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale) - 74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves - Europ Assistance France - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le code des Assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, dont le siège social se situe, 2 rue Pilette-Will - 75009 Paris.





BIEN-ÊTRE
HCR

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE
DE VOS SERVICES SUR
www.hcrbienetre.fr

HCR17024 - PHOTOS GETTY IMAGES



Vous allez adorer le menu !